MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 22-4-60 048039

8ème année n° IO SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Edition générale n° 2 21 Avril 1960

AVERTISSEMENT

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER Zones III, IV, V et VI

La floraison du poirier sera terminée à bref délai; celle du pommier est en cours pour la plupart des variétés. Le développement de la maladie est rendu possible par les conditions atmosphériques (état hygrométrique très élevé dans des vallées de montagne). La protection des jeunes fruits doit être assurée dès leur formation. Réaliser ce traitement avant le 1° mai.

INFORMATIONS

PSYLLES - PUCERONS des ARBRES FRUITIERS Toutes zones

Dans quelques vergers ces insectes prolifèrent par suite de l'inobservation de nos prescriptions antérieures. La pulvérisation d'un insecticide systémique doit arrêter les dégâts.

ANARSIA Zones I, II, III, IV

Les larves (chenilles) de cet insecte minent les pousses herbacées de l'abricotier et du pêcher. Les pulvérisations de Lindane ou de Parathion sont recommandées.

OIDIUM DU POMMIER Toutes zones

Renouveler le traitement précédemment préconisé.

OIDIUM DE L'ABRICOTIER Zones I, II et IV

Une extension de la maladie est probable. Traiter en fonction de la destination des fruits : les fruits destinés à la conserverie ne doivent plus recevoir de traitement à base de soufre.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P 313

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE — Zones I, II, IIIB Hérault

STATION REGIONALE
D'AVERTISSEMENTS VITICOLES — Montpellier, le 20 Avril 1960

Ecole Nationale d'Agriculture
MONTPELLIER

NOTE n° 3

MILDIOU

De nouvelles taches de Mildiou ont été découvertes dans la basse vallée de l'Hérault.

La maladie se manifeste sur les feuilles des rejets oubliés à la taille, mais aussi sur celles de la base de rameaux nés sur les coursons.

Les vignobles de cette région sont donc exposés au danger constitué par la présence de germes déjà nombreux et dispersés.

En conséquence, il y a urgence à débarrasser le pied des souches des repousses inutiles et à terminer un traitement avant la prochaine pluie dont on ne connaît ni la date ni la durée.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

Direction générale de l'Agriculture - Service de la Protection des Végétaux

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE

pour avoir de belles grappes

ATTENTION

aux

TORDEUSES DE LA GRAPPE

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

dégâts

Les Tordeuses de la grappe, appelées encore *« Vers de la grappe »*, sont les chenilles de deux petits papillons, le ***Cochylis*** et l'***Eudémis***. Elles causent des dommages parfois très graves pouvant aller jusqu'à la destruction presque complète de la récolte, dans les vignobles mal protégés.

Lors de la ***PREMIÈRE GÉNÉRATION***, les chenilles dévorent les boutons floraux. Elles les agglutinent par des fils soyeux dans une sorte de nid, ou bien elles pénètrent dans la rafle des jeunes grappes qui se dessèchent.

Au cours de la ***SECONDE GÉNÉRATION*** et de la troisième lorsque celle-ci a lieu (Eudémis), les chenilles s'introduisent dans les grains et les font pourrir, surtout lorsque l'automne est humide ; la vinification de la vendange se fait alors dans de mauvaises conditions (vin trouble, mauvais goût).

description des insectes

Ces deux insectes présentent des différences qui permettent de les distinguer :

COCHYLIS

Papillon. — 10 m/m d'envergure, 6 à 8 m/m de long. Livrée simple. Ailes antérieures repliées sur le corps au repos ; jaunes traversées par une large bande gris noir.

Chenille — 10-12 m/m. Couleur lie de vin. Tête et partie supérieure du 1er segment brun noir brillant. Mouvements assez lents.

EUDÉMIS

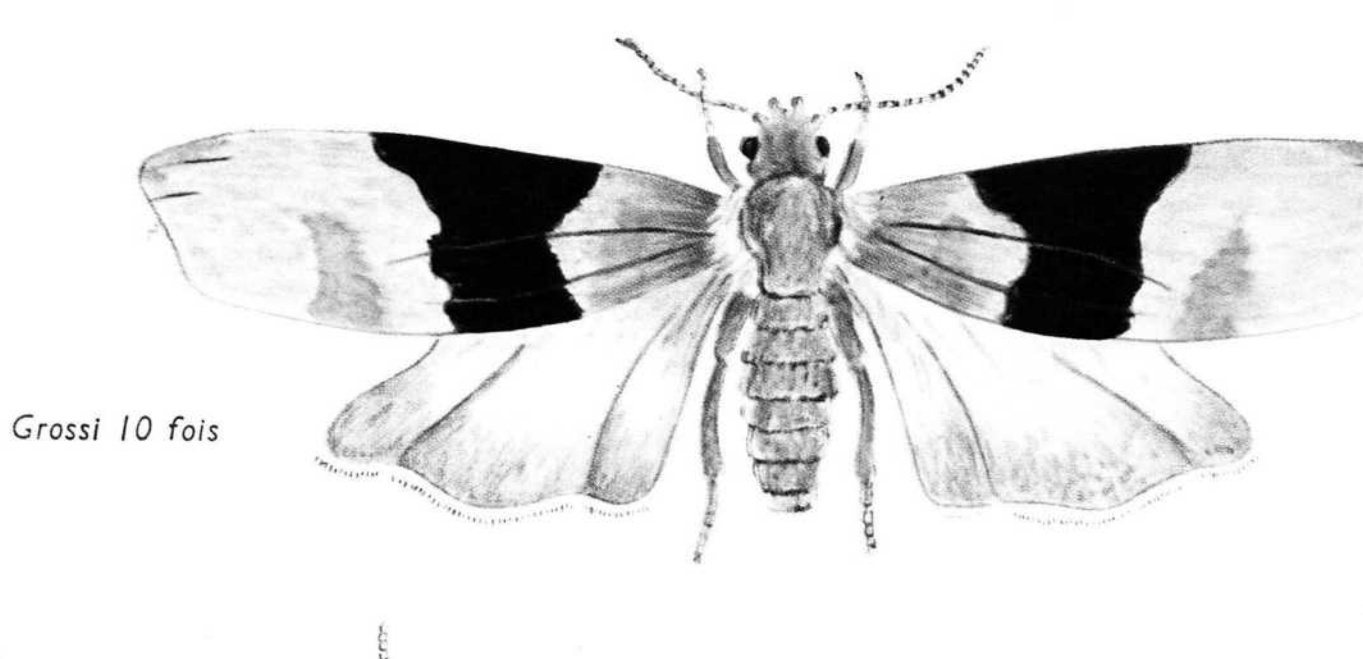
Papillon. — Très légèrement plus petit que le Cochylis. Ailes gris perle mêlé de jaune, deux bandes obliques brunâtres au dessin irrégulier avec taches brun foncé.

Chenille. — 8-9 m/m. Vert jaunâtre ou vert grisâtre. Tête et partie supérieure du 1er segment jaune brunâtre. Mouvements vifs. Sauts.

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE

(CLYSIA AMBIGUELLA - HB) — **COCHYLIS ET EUDEMIS** — (POLYCHROSIS BOTRANA Schiff.)

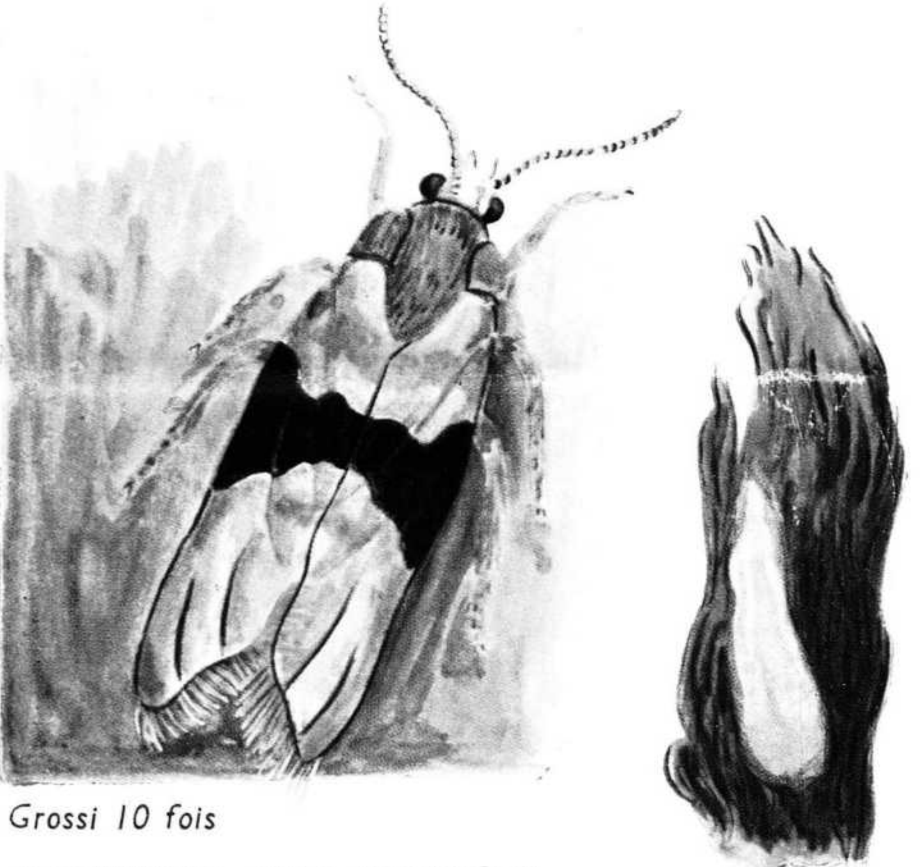
ADULTES



Grossi 10 fois — *Grossi 10 fois*



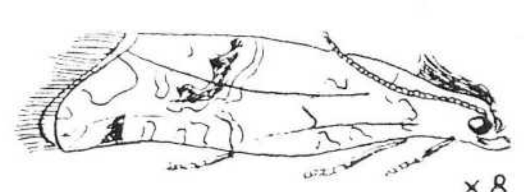
1re génération



Grossi 10 fois

ADULTE AU REPOS

COCON



Cochylis

Eudémis

× 8

ADULTES VUS DE PROFIL

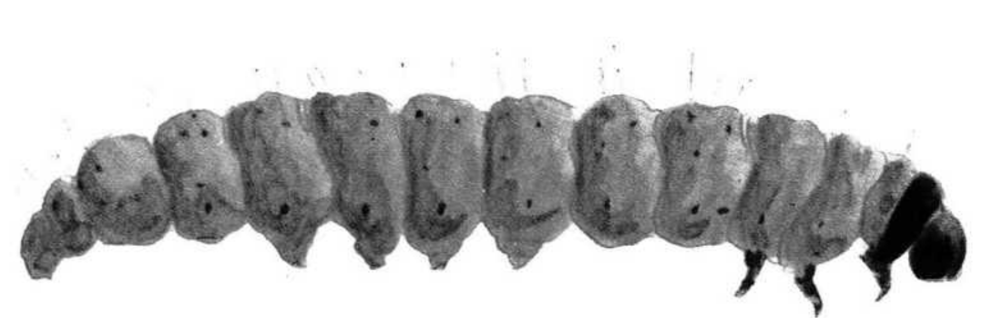


Grossi 10 fois

ADULTE AU REPOS

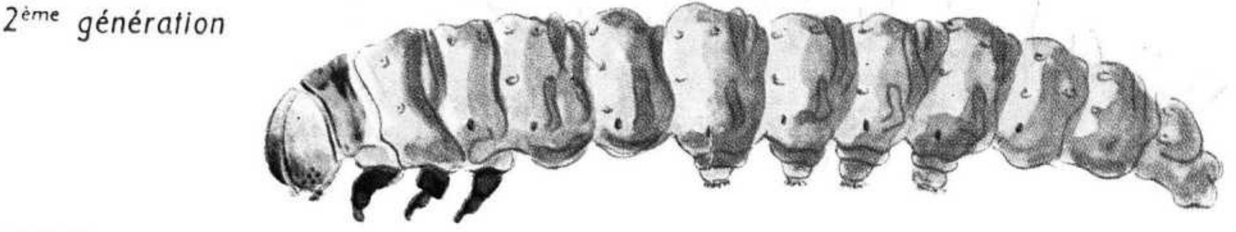
2ème génération

LES DÉGATS



Grossi 10 fois

CHENILLE



Grossi 10 fois

LA CHENILLE

Aquarelle P. VILCOT

No 12 - 1950

mode de vie

Cochylis et Eudémis vivent sensiblement de la même façon, passent l'hiver sous forme de chrysalides dans des cocons le plus souvent dissimulés sous les écorces des ceps ou dans les fentes des échalas.

Au printemps, les chrysalides se transforment en papillons qui volent au crépuscule et s'accouplent ; les femelles pondent, sur les boutons floraux, des œufs semblables à de minuscules lentilles ; ces œufs éclosent au bout de quelques jours, donnant les jeunes chenilles responsables des premiers dégâts. Au terme de leur développement, les chenilles se transforment, dans les grappes et sous les écorces, en chrysalides ; celles-ci donnent naissance à de nouveaux papillons qui pondent à leur tour sur les grappes, engendrant de nouvelles chenilles et de nouveaux dégâts.

Chaque cycle « papillons - œufs - chenilles - chrysalides » constitue une génération. Le nombre de générations annuelles est variable suivant l'espèce et les conditions climatiques : deux pour le Cochylis ; trois pour l'Eudémis (quelquefois quatre, certaines années, dans le midi de la France).

moyens de destruction

D'une façon générale, il convient d'effectuer :

- *pulvérisations*

contre les chenilles de première génération ;

- *poudrages*

contre les chenilles de la deuxième génération (les poudrages sont en effet plus efficaces lorsque les grappes se trouvent protégées par le feuillage).

Chaque fois, les périodes favorables aux traitements sont de courte durée ; elles sont signalées par les avis de traitements des

- *« Stations d'Avertissements Agricoles ».*

Les produits à utiliser sont :

a. *En pulvérisation contre la première génération :*

- arséniate de plomb (100 à 150 gr d'arsenic par hl) ;
- D. D. T. (50 à 80 gr par hl selon la teneur de la spécialité) ;
- parathion à 20 gr de matière active ;
- méthylparathion à 25 gr de matière active ;
- diazinon à 25 gr de matière active ;
- malathion à 75 gr de matière active.

Toutes les doses ci-dessus sont données pour un hectolitre d'eau.

b. *En poudrage, à partir de la deuxième génération :*

- D. D. T. ;
- parathion et méthylparathion ;
- malathion ;
- diazinon.

Ces poudres sont à utiliser à des doses variant de 25 à 30 kg par hectare, selon la teneur en matière active des poudres et compte tenu de l'importance de la végétation.

Le D. D. T. et l'arséniate de plomb doivent être utilisés avant l'éclosion. Les autres produits peuvent être utilisés lors des premières éclosions.

Les Stations d'Avertissements Agricoles sont à même de donner toutes précisions utiles pour la conduite des traitements.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

à la Direction des Services Agricoles de votre département ou au Service de la Protection des Végétaux de la circonscription dont dépend votre département.

IMPRIMERIE NATIONALE. — (L) J. U. 80876I.